

Institution Sainte-Chrétienne  
 20 rue St Croix 57200  
 Sarreguemines  
 Tel : 03.87.98.05.51  
 Mail : isc.sarg@wanadoo.fr



Photo  
 récente  
 obligatoire

**Projet d'Accueil Individualisé**  
**Épilepsie**  
 Année 2020-2021

*Accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé sur une longue période*  
 Circulaire n°2003-135 du 08.09.2003

ELEVE CONCERNE	CLASSE :
NOM-PRÉNOM : ..... date de naissance : ..... Adresse : ..... ..... ..... ETABLISSEMENT SCOLAIRE : Institution Sainte Chrétienne La Salle Sarreguemines NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT : .....M.MARCHAL..... NOM DU RESPONSABLE DE NIVEAU/ ENSEIGNANT(E) .....	

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX		
NOM PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PERE :		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portable :</li> <li>• domicile</li> <li>• travail :</li> </ul>
MERE :		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portable :</li> <li>• domicile</li> <li>• travail :</li> </ul>
AUTRES RESPONSABLES LEGAUX :		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portable :</li> <li>• domicile</li> <li>• travail :</li> </ul>
MÉDECIN TRAITANT (Nom + coordonnées) : ..... ... .....		
REFERENTS A CONTACTER EN CAS D URGENCE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents ou responsables légaux : .....</li> <li>• SAMU : 15/112</li> <li>• médecin ou service hospitalier : .....</li> <li>• autre : .....</li> </ul>		

ELEVE : NOM PRENOM.....

**PROTOCOLE D URGENCE  
en cas de crise ou de malaise aigu**

**LOCALISATION DE LA TROUSSE D URGENCE**

.....

Elle doit être accessible à tout moment et à toute personne en charge d'administrer le traitement d'urgence.

Elle doit comporter l'ordonnance détaillée pour les soins.

L'adrénaline peut être conservée à température ambiante n'excédant pas 25° pendant 18 mois. Toutefois lors des

sorties scolaires en période chaude, elle devra être mise dans un sac isotherme.

**La famille fournit les traitements nécessaires et remplace les médicaments périmés.**

**COMPOSITION DE LA TROUSSE D'URGENCE ET CONSIGNE D'ADMINISTRATION**

*Rappel* : La circulaire n° 2003.135 du 8.09.2003, sur l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de trouble de la santé évoluant sur une longue période, n'autorise aucune administration intra-rectale.

**SIGNES D'APPEL**

- PERTE DE CONNAISSANCE BRUTALE
- CHUTE SPONTANÉE
- MOUVEMENTS ANORMAUX
- ABSENCE : BRÈVE PÉRIODE DE NON RÉCEPTIVITÉ
- AUTRES

**SIGNES DE FIN DE CRISE**

**RECOMMANDATIONS GENERALES**

- Rester calme et faire évacuer les autres élèves
- Noter l'heure de début de la crise
- Laisser l'élève allonger par terre sans essayer de le contenir et éloigner tout risque de traumatisme.
- Quand les mouvements ont cessé, desserrer ses vêtements, le mettre sur le côté, le couvrir. Ne rien lui donner à boire ni à manger.
- Noter l'heure de fin de crise.
- Appeler le SAMU 15- Suivre les consignes.
- Appeler la famille ou le responsable légal.
- Prévenir le chef d'établissement et/ou son représentant.

**RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A L ELEVE**

